ACTIONS PARTICIPATION

Modalités de l'action revendicative CFDT



Vous avez refusé de signer un accord qui divise par deux votre participation.

Vous avez cru que Mr Plassat tiendrait sa promesse d'améliorer la participation.

La CFDT ne veut pas attendre trois ans pour que la participation revienne à un niveau acceptable !

Adressons massivement un message à Mr Plassat PDG de Carrefour.

11 000 cartes pour lui dire NON à la remise de nos acquis sociaux



AVEC LA CFDT DITES NON À LA REMISE EN CAUSE DE LA PARTICIPATION !

www.cfdt-carrefour.com

PARTICIPATION 2014 - 2015 - 2016 !

Alors qu'en 2013, nous avons touché une prime historiquement basse (450 € en moyenne), la direction a signé avec FO et la CGC en juin dernier, un accord confirmant cette baisse de notre prime de participation pour les 3 prochaines années.
Celle-ci sera désormais largement inférieure à un demi mois de salaire ! Alors que notre demande était de retrouver un montant équivalent à un mois…

DE FAUX PRÉTEXTES !

La direction veut nous faire croire qu'il s'agit d'une décision liée aux mauvais résultats économiques de l'entreprise, alors **qu'en vérité elle a volontairement choisi une formule et un système de calcul moins favorable** que les précédents.

LE DÉBUT DE LA FIN !

La participation était un des piliers de nos avantages sociaux. Qui aurait cru que Carrefour la remettrait un jour en cause. Est-ce que nous ne risquons pas de voir d'autres avantages disparaître ?

Carrefour fête les 50 ans de l'hyper et la même année remet en cause un des piliers de notre statut social.

C'est indécent et totalement démotivant !

Pourquoi les dividendes des actionnaires ne baissent-ils pas ?

Pourquoi les rémunérations de nos dirigeants ne baissent-elles pas ?

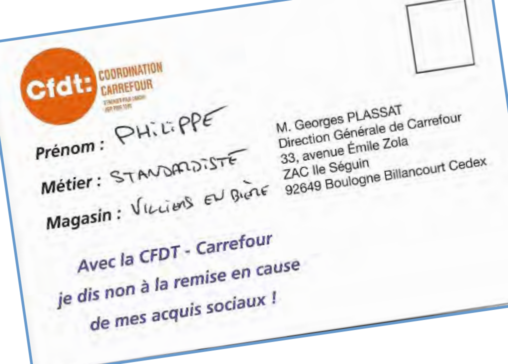



Remplissez cette carte !

La CFDT lance une campagne de cartes postales qui seront envoyée de toute la France à Georges Plassat, PDG du groupe Carrefour.

Nous lui avons écrit, nous l'avons rencontré, mais il faut désormais qu'il prenne conscience du mécontentement des salariés et améliore l'accord.

Pour G. Plassat cette prime n'est qu'une goutte d'eau comparée à sa rémunération annuelle. Par contre pour les salariés qui font tourner l'entreprise, elle représente une somme importante dont il faut absolument compenser la baisse !



Modalités pour une action réussie.

Quand:

Une action courte et efficace qui se déroule pendant tout le

Mois d'Octobre 2013

*La période optimale des envois, afin de faire un effet de masse, se situe de préférence du **30 septembre au 12 octobre***
Cette action peut se dérouler jusqu'au 31 octobre.

A Qui :

Aux salariés de tous les établissements Carrefour quelque soit leur société ou leur format.

Comment :

Les délégués affichent l'affiche ci contre sur leur panneau d'affichage dès aujourd'hui.

Ils impriment puis distribuent dans la semaine le tract reçu sous fichier numérique.

Pendant 15 jours ils vont à la rencontre des salariés et leur font remplir sur place la carte pour Georges Plassat (modèle ci-joint). Les délégués CFDT du magasin récupérent immédiatement les cartes remplies et après les avoir timbrés au tarif vert (0,58€) les adressent directement et rapidement à Georges Plassat PDG Carrefour.

Médiatisation

Il ne suffit pas de sensibiliser les salariés et d'adresser ces cartes à G. Plassat il faut aussi faire connaître cette action autour de nous.

Chaque personne qui se sent concernée par cette actions doit afficher notre affiche (et/ou tract) sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter…) et demander à ses amis de relayer cette action sur Facebook. Nous devons faire le Buzz!

La presse, les radios, les télévisions locales doivent être informées par les délégués des magasins de notre action par un communiqué de



Cfdt: COORDINATION CARREFOUR

Monsieur Georges Plassat
Président Directeur Général
Groupe Carrefour

Paris, le 10 juin 2013

Monsieur Le Président Directeur Général,

Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 23 avril dernier, la CFDT vous a alerté sur la baisse catastrophique de la prime de participation des salariés du groupe Carrefour (- 43 %). Vous nous aviez alors répondu qu'il fallait trouver des solutions pour améliorer l'accord.

Malheureusement, les négociations se déroulent mal. On nous programme une participation aussi mauvaise que l'année passée, tout en nous expliquant que cette baisse de pouvoir d'achat servira à financer les travaux dans nos magasins.

Ainsi à en croire la direction, les salariés devraient rénover leur outil de travail grâce à un sacrifice d'une partie de leur rémunération… La pilule est amère !

En effet chez Carrefour, la participation aux bénéfices est depuis des dizaines d'années un des piliers historiques du pacte social passé entre l'entreprise et ses collaborateurs. Elle représentait dans un passé pas si lointain un mois de salaire.

Aujourd'hui, elle est volontairement remise en cause, et cela sans réelle justification économique et surtout sans contrepartie !

Pour la célébration du cinquantenaire de l'entreprise : quel message Carrefour adresse-t-il à ses salariés pour les trois années qui viennent (puisqu'il s'agit d'un accord triennal) ? Comment croire qu'une telle décision n'aura pas un impact désastreux sur la motivation de tous ?

La CFDT veut croire que la réponse que vous nous avez faite lors de l'assemblée générale n'était pas une réponse de circonstance. Si comme on nous le dit, une prime de participation aux bénéfices décente n'est plus possible, quelle contrepartie doit-on mettre en œuvre pour les salariés ? La CFDT a des propositions et souhaite vous les expliquer.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la coordination CFDT – Carrefour
Serge Corfa, Sylvain Macé, Thierry Babot
Délégués nationaux CFDT



23 avril 2013 la CFDT à l'assemblée des actionnaires

"Il faut revoir l'accord avec la DRH France et revoir comment on peut l'améliorer "

" Je trouve que vos observations sont fondées, surtout sur la transparence sur les salaires de la direction, je suis favorable à ce que les salaires des dirigeants soient connus. "

Georges Plassat en réponse à l'intervention CFDT

6/12 • L'Hyper n° 402/13 du 24 avril 2013

HYPERMARCHÉ 50 ans

15 juin 1963
15 juin 2013

On devrait tous faire la fête et recevoir des cadeaux. C'est un anniversaire.

Au lieu de ça l'entreprise remet en cause 45 ans de participation.

En décembre 1959 Marcel Fournier, Denis et Jacques Defforey créent Carrefour.

Le 15 juin 1963 à Sainte Geneviève des bois s'ouvre le premier hypermarché Carrefour.

En 1969 Carrefour met en place une participation par société, équivalente à un mois et demi de salaire.

En 1987 Carrefour met en place un intéressement hypermarchés représentant jusqu'à 2,5% du salaire annuel

En 2002 Carrefour uni avec Promodès met en place une participation groupe équivalente à un mois de salaire.

En 2013

- la participation représente 1/4 de mois de salaire
- l'intéressement représente 1% du salaire annuel

- l'effectif a fondu de près de 20%.

En 2013 Carrefour fête le cinquantenaire de l'ouverture du premier hypermarché.

Les salariés eux fêteront-ils la fin de leurs espoirs en un avenir meilleur ?

L'ère du 1/4 d'heure d'avance est finie.
L'ère de la demi-heure de retard commence !

Cfdt SANS SOCIAL PAS DE COMMERCIAL

On ne positive pas !
Ne comptez pas sur nous pour la fête.

3/16 • L'Hyper n° 407/13 du 9 juin 2013

presse (ci-joint modèle modifiable sour word) auquelle sera joint un exemplaire du tract et de la carte.

Prenez des photos de vos actions, les médias aiment ça !

L'hyper relaiera vos initiatives dés connaissance.

Matériels (retirage possible):

11 000 Cartes - 130 Affiches - XX tracts *(imprimer par vous)*

Elles sont à votre disposition. C'est le nombre minimum que nous voulons atteindre. La CFDT c'est 11 000 voix aux élections et 6000 adhérents chez Carrefour hypers.

Les tracts sont adressés en numérique et sont imprimés par les sections.

Un affiche numérique est à votre disposition pour mettre sur Facebook.

Les cartes et affiches ont été distribuées lors de la formation des 17-18-19 septembre.

Des cartes supplémentaires peuvent vous êtes adressées par la poste.
Vous devez contacter en urgence
Thierry Babot tel: 06 21 10 16 88
Mail: THIERRY.BABOT@free.fr.

Merci de préciser le nombre de carte souhaité,
de donner votre adresse de livraison
(compter au moins 72 h pour la réception).

Remboursement Affranchissement:

Si vous ne trouvez pas une prise en charge, la coordination remboursera les affranchissements au tarif lettre verte (distribuée en 48h): 0,58€.

Les factures de la Poste seront à adresser à Serge avec la fiche (ci-jointe) précisant le nombre de carte envoyées et l'identité des salariés Carrefour, une photo des envois de carte (les éparpiller sur une table ou en éventail) et de l'action (distribution, affichages…) sera jointe.

Ces 3 modalités devront être intégralement respectés pour bénéficier du remboursement. Les cartes adressées par des personnes extérieurs de Carrefour sont possibles mais ne sont pas remboursées.

Le succès de cette opération dépend de vous !

Vous avez souhaité majoritairement que nous ne signons pas l'accord de participation 2013-2014-2015, FO a signé. Maintenant c'est à vous d'agir pour que les choses changent.

Georges Plassat s'est engagé mollement sur une amélioration, il nous l'a de nouveau répété du bout des lèvres lors de la rencontre du 4 septembre.

C'est à vous d'accentuer la pression pour qu'il entende votre voix et votre demande..

Distribuer un tract, afficher une affiche, adresser une carte c'est le minimum syndical.

Nous devons réussir notre action, sinon nous montrons notre faiblesse et donnons raison à ceux qui signent la régression de nos acquis sociaux.

Vous trouvez mille arguments dans les hypers dont les n° 393-402-405-407-408





ACTION REVENDICATIVE PARTICIPATION

Envoi d'une carte à Mr Georges Plassat

NOM DE LA SECTION:

Nombre de cartes adressées à Georges Plassat:

Remboursement frais (Nom, adresse du destinataire du chèque):

NOMS, prénoms des personnes adressant la carte CFDT	NOMS, prénoms des personnes adressant la carte CFDT	NOMS, prénoms des personnes adressant la carte CFDT

Les factures de la Poste seront à adresser à Serge avec la fiche (ci-jointe) précisant le nombre de carte et l'identité des salariés Carrefour, une photo des envois de carte (les éparpiller sur une table ou en éventail) et de l'action (distribution, affichages… sera jointe. Ces 3 modalités devront être intégralement respectés pour bénéficier du remboursement.

